



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport d'étape 2022-2023 sur le Plan d'accessibilité 2022-2025 du Service correctionnel du Canada



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Renseignements généraux

Introduction

À la suite de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité 2022-2025, le Service correctionnel du Canada (SCC) a collaboré avec son champion et son président nationaux des personnes en situation de handicap afin de souligner et de promouvoir son engagement visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité au sein de l'organisation. En mobilisant divers intervenants au sein de l'organisation, le SCC a veillé à ce que les objectifs associés aux principaux domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) demeurent au premier plan de ses plans.

Dans l'ensemble, le SCC est fier de ses progrès, en particulier compte tenu des obstacles et des défis qui lui sont propres dans un environnement destiné à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi. En 2022-2023, le SCC a réalisé des progrès dans de nombreux domaines. En ce qui concerne les objectifs d'embauche des personnes en situation de handicap en 2022-2023, de nombreux efforts ont été déployés pour communiquer de l'information sur les divers mécanismes et ressources de dotation et les mettre à la disposition des gestionnaires d'embauche. Le SCC cherche à atteindre ses cibles en matière de personnes en situation de handicap et à améliorer la culture et l'environnement pour être plus inclusif pour ces personnes grâce au lancement prochain du nouvel outil d'autoidentification et à d'autres initiatives d'embauche qui seront mises de l'avant par le gouvernement du Canada.

En 2022-2023, un centre d'excellence en accessibilité a été mis en place afin de répondre aux besoins d'accessibilité des employés du SCC qui se rattachent aux applications et aux logiciels. Le SCC a également veillé à ce que les modèles et les documents soient accessibles et que les employés soient sensibilisés aux normes d'accessibilité lors de la création de produits de communication.

Dans le milieu correctionnel, le SCC continue d'évaluer ses établissements sous l'angle de l'accessibilité et d'adapter ses environnements sécurisés en fonction des besoins. Des travaux sont en cours pour retenir les services d'un consultant qui contribuera à résoudre les problèmes complexes liés à l'adaptation d'un environnement sécurisé afin de devenir plus accessible.

Le champion et le président nationaux des personnes en situation de handicap se réjouissent à l'idée de collaborer davantage avec le personnel et les délinquants au cours de l'année à venir afin de s'assurer que l'on fasse la promotion des activités décrites dans le Plan d'accessibilité 2022-2025 auprès des divers intervenants au sein de l'organisation. Le SCC continue de s'engager à créer un milieu de travail inclusif et accessible où le personnel, les délinquants, les victimes, et les membres du public peuvent contribuer tout en se sentant en sécurité et respectés.

Rétroaction

Nous voulons vous entendre! Le SCC s'est engagé à créer un processus de rétroaction ouvert et transparent, non seulement pour les employés et les délinquants, mais aussi pour l'ensemble de la population canadienne. Afin de contribuer à la prise de mesures en vue de prévenir et d'éliminer les obstacles, le directeur de la Division de la planification des ressources humaines, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi veillera à ce que tous les

commentaires soient transmis aux intervenants pertinents de l'organisation, pour qu'ils en tiennent compte.

Comment fournir une rétroaction

Vous pouvez fournir vos commentaires au SCC en communiquant avec l'équipe chargée de l'accessibilité par les moyens suivants :

- [Formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#)
- **Courriel** : CSC_Accessibility_Feedback-Retroaction_Accessibilite_SCC.GEN-NAT@CSC-SCC.GC.CA
- **Téléphone** : 1-833-390-4053
- **Par la poste** :

Directeur, Division de la planification des ressources humaines, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi
Service correctionnel Canada
Case postale n° 9
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Fournir une rétroaction de façon anonyme

Si vous souhaitez fournir de la rétroaction de façon anonyme :

- ne mentionnez pas votre nom et ne fournissez pas d'autres informations permettant de vous identifier (par exemple, votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone);
- mentionnez que vous voulez fournir votre rétroaction de manière anonyme si votre nom figure dans votre adresse électronique;
- n'indiquez pas votre adresse de retour sur l'enveloppe si vous envoyez des commentaires par la poste.

L'équipe chargée de l'accessibilité accusera réception de vos commentaires en utilisant la même méthode que celle que vous avez utilisée pour communiquer avec nous. Cela ne s'applique pas à la rétroaction fournie de manière anonyme.

Si vous souhaitez une réponse

Si vous demandez une réponse, nous vous répondrons de la même manière que celle que vous avez utilisée pour communiquer avec nous.

Trouver des réponses à des questions plus complexes peut prendre un certain temps. Si tel est le cas pour vos commentaires, nous communiquerons tout de même avec vous pour vous informer de ce que nous faisons.

Formulaire en ligne ou rétroaction par courriel

Nous répondrons par courriel dans les cinq jours ouvrables.

Rétroaction par téléphone

Nous répondrons par téléphone dans les cinq jours ouvrables.

Rétroaction par courrier

Nous répondrons par courrier dans les 15 jours ouvrables suivant la réception du courrier, ce qui exclut le délai d'envoi.

Ce que nous faisons de votre rétroaction

Nous analysons la rétroaction pour déceler les tendances. Nous ne mentionnons aucun nom dans nos rapports.

Le seul moment où votre rétroaction sera rattachée à vous est lorsque vous demandez une réponse personnelle à notre équipe chargée de l'accessibilité.

Nous publions des rapports d'étape annuels dans les années entre deux plans d'accessibilité. Dans ces rapports d'étape, nous rendons compte de la rétroaction que nous recevons et de la manière dont nous en tenons compte.

Demander un autre format

Pour obtenir les documents se rapportant à notre processus de rétroaction, nos plans d'accessibilité ou nos rapports d'étape dans un autre format, veuillez en faire la demande par :

- **Courriel** : CSC_Accessibility_Feedback-Retroaction_Accessibilite_SCC.GEN-NAT@CSC-SCC.GC.CA
- **Téléphone** : 1-833-390-4053
- **Par la poste** :

Directeur, Division de la planification des ressources humaines, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi
Service correctionnel Canada
Case postale n° 9
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Formats disponibles :

- papier
- gros caractères (police plus grande et plus visible)
- braille (un système de points en relief que les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent lire avec leurs doigts)
- audio (l'enregistrement d'une personne lisant le texte à voix haute)
- formats électroniques compatibles avec les technologies d'adaptation

Rétroaction concernant la mise en œuvre du Plan d'accessibilité

Les employés du SCC seront consultés à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité dans le cadre du processus obligatoire de mise à jour annuelle. Conformément à la [LCA](#) (2019), les rapports d'étape annuels sur ce plan doivent comprendre les commentaires reçus par le SCC sur la mise en œuvre du plan et la façon dont ces commentaires ont été pris en compte. Au moment de l'audit, la documentation sera fournie au commissaire à l'accessibilité.

Les membres du public peuvent soumettre leurs commentaires sur la mise en œuvre du plan en utilisant un des moyens énumérés ci-dessus.

Les délinquants confiés aux soins et à la garde du SCC seront consultés sur la mise en œuvre du plan par l'intermédiaire des comités de détenus, conformément aux lois et aux politiques et à l'article 74 de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLC).

Rétroaction concernant l'accessibilité d'une installation du SCC

Les membres du public qui souhaitent faire part de leurs commentaires concernant l'accessibilité d'une installation du SCC peuvent recourir à l'un des moyens mentionnés précédemment ou communiquer directement avec l'administration de l'établissement. Les coordonnées (numéro de téléphone et adresse postale) figurent dans le [Répertoire des installations nationales](#).

Toute autre plainte, tout autre commentaire ou toute autre préoccupation des délinquants concernant l'accessibilité des installations peut être soumis par le biais du formulaire de demande des délinquants et, si nécessaire, acheminé au palier supérieur du processus décrit dans la [Directive du commissaire \(DC\) 081 – Plaintes et griefs des délinquants](#).

Rétroaction concernant les obstacles rencontrés par les employés

Le SCC recueille des commentaires anonymes sur l'expérience d'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) annuel, des questionnaires sur l'intégration et des questionnaires sur les départs. Les employés sont encouragés à parler à leur gestionnaire s'ils rencontrent des obstacles dans leur situation professionnelle. En vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les employeurs sous réglementation fédérale sont tenus de prendre des mesures d'adaptation pour répondre aux besoins des personnes, ou des catégories de personnes, en tenant compte des motifs de discrimination interdits. C'est ce que l'on appelle communément « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation ». En outre, l'obligation de désigner, d'éliminer et de prévenir de manière proactive les obstacles à l'accessibilité, en particulier pour les personnes en situation de handicap, est prévue dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* précise également que les employeurs ont l'obligation de désigner et d'éliminer les obstacles à l'emploi des personnes appartenant à un groupe désigné.

Vous pouvez communiquer avec les responsables du programme d'OPMA à l'adresse suivante : GEN-NATDTA-OPDMA@CSC-SCC.GC.CA. La liste téléphonique des conseillers régionaux en matière d'OPMA, qui contient leurs coordonnées, est accessible aux employés sur le réseau interne (Hub). Pour faire une demande de mesures d'adaptation, les employés doivent soumettre le formulaire CSC/SCC 1555 dûment rempli à leur gestionnaire.

Rétroaction sur les programmes et services visant les délinquants

Toute personne qui interagit avec le SCC peut formuler des commentaires sur les obstacles qu'elle rencontre dans le cadre des programmes et des services offerts au moyen d'une des méthodes désignées précédemment. Propre aux programmes correctionnels, la [DC 726 – Programmes correctionnels](#) indique que le sous-commissaire adjoint, Services intégrés (SCASI), de chaque région est le superviseur de la qualité et de la cohérence du renvoi et de la prestation des programmes correctionnels à tous les délinquants dans leur région respective. Il est possible de communiquer avec le SCASI à l'administration régionale respective par téléphone ou par écrit, à l'adresse figurant dans le [Répertoire des installations nationales](#).

Depuis 2019, le Secteur des services de santé du SCC favorise l'indépendance clinique et les soins axés sur le patient en assurant la gestion des plaintes et des griefs liés aux services de santé. Par conséquent, outre les méthodes précédentes, les plaintes et les préoccupations écrites peuvent être adressées au chef des Services de santé de l'établissement.

Toute autre plainte, tout autre commentaire ou toute autre préoccupation des délinquants concernant l'accessibilité des programmes et des services peut être soumis par le biais du formulaire de demande des délinquants et, si nécessaire, acheminé au palier supérieur du processus décrit dans la [DC 081 – Plaintes et griefs des délinquants](#).

Rapport d'étape 2022-2023

Le Plan d'accessibilité du SCC cerne les obstacles à l'accessibilité dans les domaines prioritaires énumérés à l'article 5 de la LCA. Les activités décrites dans le plan pour éliminer ces obstacles sont fondées sur les cinq objectifs ministériels, qui sont décrits dans la [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique \(2019\)](#). Pour chaque objectif, le plan présente les mesures que le SCC prendra pour cibler, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Le rapport d'étape est structuré en fonction des domaines prioritaires énoncés dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). Les objectifs énoncés dans le Plan d'accessibilité 2022-2025 du SCC et l'état des activités sont décrits à l'annexe A : Plan d'action.

Emploi

En 2022-2023, l'objectif d'embauche du SCC pour les personnes en situation de handicap était de 330¹, soit 29 % du nombre total d'employés embauchés. Au cours de cette période, le SCC a embauché 44 personnes en situation de handicap. Ce nombre peut être attribué à la nécessité de mieux sensibiliser les gens à l'importance de l'autoidentification et de réduire la stigmatisation que les employés peuvent ressentir lorsqu'ils s'identifient comme des personnes en situation de handicap. De plus, mentionnons les obstacles existants auxquels sont confrontés les gestionnaires d'embauche et les nouveaux employés. Cela comprend les gestionnaires d'embauche qui ne connaissent pas les outils et les ressources à leur disposition pour recruter des personnes en situation de handicap et remédier aux obstacles dans leurs pratiques d'embauche. Une communication accrue est nécessaire pour mettre en évidence ces objectifs d'embauche, et des outils et des ressources mis à la disposition du SCC pour atteindre ces objectifs.

Néanmoins, le SCC a fait des progrès dans ses initiatives et ses stratégies de communication pour appuyer ses efforts dans le domaine de l'emploi.

Autoidentification

De concert avec d'autres ministères et organismes, le SCC attend le lancement de la nouvelle plateforme d'autoidentification et du questionnaire par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Le questionnaire comportera des modifications à la définition de handicap afin de l'harmoniser avec celle de Statistique Canada et de la LCA. Cela comprendra des options supplémentaires pour s'identifier en tant que personne en situation de handicap, y compris les problèmes de santé mentale, sensoriels ou liés à l'environnement, la douleur ou les problèmes de santé chroniques, la fonction cognitive et le développement intellectuel. Le SCC promulguera le lancement de la nouvelle plateforme une fois qu'elle sera disponible.

En 2022-2023, le SCC a poursuivi ses efforts pour promouvoir l'importance de l'autoidentification. Par exemple, dans la région du Pacifique, les membres du Comité régional de gestion ont fait la promotion de l'autoidentification au moyen de réunions et de messages électroniques ciblés. Ces conversations sont censées avoir lieu au moins deux fois par an, ce qui correspond aux évaluations du rendement de mi-exercice et de fin d'exercice.

Outils et ressources

En 2022-2023, le SCC a fait la promotion d'une variété d'outils et de ressources pour aider les conseillers des RH et les gestionnaires d'embauche à créer des pratiques d'embauche inclusives et sans obstacle et certaines sont disponibles sur le site intranet du SCC (le Hub), notamment :

- Des pratiques exemplaires pour créer des comités d'évaluation.
- Des outils de navigation pour les processus annoncés et non annoncés, qui comprennent un guide et un outil pour atténuer les préjugés et les obstacles dans les évaluations.
- Une formation dispensée aux conseillers en RH afin de mieux les outiller en vue de

¹ La formule utilisée par le SCC pour fixer les objectifs d'embauche des personnes en situation de handicap repose sur l'écart de représentation actuel, les prévisions d'embauche et la disponibilité dans la population active (DPA) au Canada. Les projections actuelles portent sur quatre ans et visent à accroître la représentation dans tous les groupes professionnels.

- fournir des conseils aux gestionnaires, notamment sur les points suivants :
- l'augmentation de la représentation;
 - l'élimination et l'atténuation des préjugés et des obstacles dans le processus d'évaluation;
 - une formation sur les préjugés inconscients.
- D'autres sources d'embauche que les gestionnaires peuvent envisager, notamment :
 - Le programme des mesures d'adaptation permanentes internes (MAPI) du SCC;
 - Le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) et le bassin de l'Occasion d'emploi pour les étudiants en situation de handicap (OEESH);
 - la Porte virtuelle des talents en situation de handicap du site GCpédia;
 - Le site Recrutement de diplômés et recrutement spécifique sur Canada.ca.

Initiatives et latitudes en matière d'embauche

En 2022-2023, le SCC a disposé de diverses latitudes en matière de dotation pour promouvoir l'embauche de personnes en situation de handicap grâce à l'utilisation de MAPI, du PFETE, de nominations non annoncées et d'autres outils mis à la disposition des gestionnaires d'embauche. Le SCC continuera de faire la promotion de ces outils et de les utiliser à l'avenir pour aider à combler l'écart dans l'embauche de personnes en situation de handicap.

Dans la région du Québec, le président du Comité consultatif des employés handicapés collabore avec les représentants de la région pour établir des partenariats avec diverses organisations pour aider au recrutement et au maintien en poste des personnes en situation de handicap.

Le SCC participe également à un abonnement d'essai avec Jobs Ability Canada, une plateforme virtuelle axée sur l'intelligence artificielle (IA) qui relie les chercheurs d'emploi en situation de handicap aux employeurs. Ce projet pilote consistera à mettre des liens vers diverses possibilités d'emploi du SCC sur la plateforme Jobs Ability afin d'accroître leur visibilité auprès des chercheurs d'emploi en situation de handicap. La période d'essai prendra fin le 31 mars 2024 et le SCC réévaluera les prochaines étapes.

Le SCC devrait lancer un processus de recrutement d'agents correctionnels (CX) destiné aux personnes en situation de handicap avant la fin de l'exercice financier. Cela comprendra une campagne sur les médias sociaux, ainsi que des renseignements supplémentaires sur les mesures d'adaptation dans le processus d'évaluation et sur les exigences spécifiques pour le poste (p. ex. évaluation médicale de préembauche).

Perfectionnement et promotion des employés

Soutenir une culture d'inclusion

Le SCC s'est efforcé de créer une culture d'inclusion pour les employés ayant des besoins en matière d'accessibilité. En 2022-2023, le SCC a veillé à assurer la distribution du matériel de promotion à des moments clés, comme à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Semaine de l'accessibilité. De plus, d'autres initiatives et publications relatives à l'accessibilité ont fait l'objet de promotion. Par exemple, un article mettant en vedette un membre du personnel en situation de handicap a été publié dans le bulletin Entre Nous Express et a fait l'objet de publications dans les médias sociaux.

Les CEED nationaux, régionaux et locaux du ministère ont également soutenu le SCC afin de souligner des dates commémoratives d'un océan à l'autre en organisant des événements et en accueillant des conférenciers invités. Région. Le CEED de la région du Québec a fait la promotion des cours de langue des signes, de la formation en American Sign Language (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ), ainsi que d'un atelier avec le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées sur la sensibilisation à l'importance de l'inclusion significative pour soutenir le maintien en poste des employés en situation de handicap.

Le SCC a mis à l'essai le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada, un outil qui permet aux employés de la fonction publique de communiquer de l'information sur les outils d'adaptation et les mesures de soutien dont ils ont besoin pour réussir en milieu de travail. Il ne peut être utilisé que par les employés ayant un handicap et vise à faciliter les discussions entre un employé demandant des mesures d'adaptation en milieu de travail et son gestionnaire.

À ce jour, le Passeport a été mis à l'essai dans la région de la capitale nationale. Le SCC cherche actuellement à déterminer si le projet peut être étendu à ses autres régions. Tout d'abord, le SCC dispose d'un processus d'obligation de prendre des mesures d'adaptation (OPMA) solide et inclusif, qui permet de mener à bien l'ensemble des dispositions prévues dans le programme du Passeport. Alors que le Passeport ne couvre que les situations de handicap, le processus d'OPMA couvre les 13 motifs de distinction illicite prévus dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Ensuite, il s'agit d'un processus de collaboration soutenu par les [Lignes directrices 254-3 – Mesures d'adaptation en milieu de travail](#) et ce programme est bien connu dans l'ensemble du SCC, alors que le Passeport est uniquement géré par l'employé. Enfin, la nature du travail au sein du SCC, surtout dans les régions, constitue un facteur important. Étant donné que la majorité du personnel du SCC occupe un poste opérationnel, certaines des dispositions énoncées dans le Passeport d'un employé peuvent ne pas s'appliquer à certains postes.

Si le Passeport est mis en œuvre à l'échelle du gouvernement, le SCC acceptera le Passeport d'employés dans le cadre de son processus de prise de mesures d'adaptation pour les employés.

Environnement bâti

L'environnement bâti du SCC s'étend au-delà de ses employés puisqu'il comprend également

les milieux sécurisés destinés aux délinquants (c'est-à-dire les institutions fédérales, les bureaux de libération conditionnelle, les quartiers généraux et les autres installations du SCC). La combinaison d'un milieu sécurisé et de l'âge des établissements vient compliquer les rénovations en vue d'assurer l'accessibilité. Néanmoins, le SCC a fait des progrès dans le domaine de l'environnement bâti.

Compte tenu de la complexité de la création et de l'adaptation d'un milieu sécurisé pour le rendre accessible, le SCC en était encore à l'étape de la planification en 2022-2023. Par conséquent, le calendrier a été ajusté pour les évaluations de l'accessibilité qui devaient avoir lieu en 2022. Pour tenir compte de ces facteurs complexes, un plan d'action sur l'accessibilité de l'environnement bâti a été élaboré au printemps 2023, qui présente la méthodologie et le calendrier du SCC pour la réalisation des évaluations de l'accessibilité.

À l'automne 2023, le SCC a collaboré avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dans la région de l'Ontario en vue de l'attribution d'un contrat à un consultant pour la réalisation des travaux suivants :

- Effectuer des évaluations préliminaires de l'accessibilité en utilisant un échantillon représentatif de la région de l'Ontario composé de neuf établissements.
- Élaborer un sondage devant être rempli par les personnes en situation de handicap (délinquants, employés et visiteurs).
- Distribuer les sondages aux établissements de l'échantillon représentatif de la région de l'Ontario.

Le consultant élaborera des lignes directrices sur la conception accessible et d'autres documents d'évaluation pour chaque établissement, qui serviront de méthode d'évaluation dans le cadre des évaluations futures de l'accessibilité des établissements. Ces lignes directrices seront mentionnées et incorporées dans toutes les normes et lignes directrices sur l'environnement bâti du SCC.

D'autres facteurs d'accessibilité sont intégrés au Plan de logement 2020-2025 du SCC. Parmi les domaines d'intérêt clés du Plan, notons les efforts visant à répondre aux besoins particuliers de la population, y compris les exigences en matière d'accessibilité et les mesures d'adaptation se rapportant aux personnes en situation de handicap ou à celles qui ont des problèmes de mobilité en raison de leur âge.

En 2018, le SCC a créé un cadre national de politiques visant à promouvoir le mieux-être et l'indépendance des détenus âgés pour faire face à une population vieillissante de délinquants sous responsabilité fédérale. Le SCC a effectué des évaluations environnementales dans ses établissements et les constatations qui en sont ressorties ont contribué à l'établissement des facteurs d'accessibilité énoncés dans le Plan de logement susmentionné.

Voici une liste non exhaustive de projets en cours dont l'une des principales composantes porte sur l'accessibilité :

- Le Centre d'excellence en santé (CES) – un nouveau centre pour soins de santé dans la région de l'Atlantique qui sera entièrement accessible.

- Une nouvelle unité de 50 places au Centre fédéral de formation (région du Québec) – une unité conçue pour les délinquants âgés.
- L'ajout de 16 cellules dotées d'un lit à accès trilatéral à l'Établissement du Pacifique (région du Pacifique) – les nouvelles cellules seront accessibles en fauteuil roulant et faciliteront l'accès au personnel de santé pour soigner les patients.

Le SCC s'emploie actuellement à incorporer la norme CSA B651 en matière de conception accessible de l'Association canadienne de normalisation dans tous les concepts de nouveaux bâtiments et dans tout projet de rénovation majeure d'établissements existants.

Dans les différents établissements, on continue de mettre en place des mesures d'accessibilité au besoin, et on s'emploie à satisfaire aux besoins établis à la suite d'évaluations internes. Par exemple, certains mécanismes d'accessibilité ont été installés dans divers établissements de la région de l'Ontario à la suite de consultations avec les intervenants, comme des rampes, des lampes stroboscopiques, des portes accessibles et des rampes de salle de bain.

De plus, la région du Pacifique prévoit mener des consultations dans le cadre de l'examen régional de l'accessibilité de toutes les unités et élaborer un plan régional d'accessibilité pour 2023-2025. Cet examen multidimensionnel portera sur les facteurs d'accessibilité à l'emploi, les technologies de l'information et des communications et l'environnement bâti.

Les technologies de l'information et des communications

Le SCC a accordé une importance à la prise en considération de l'accessibilité de conception de logiciels afin de réduire les obstacles pour les employés, les délinquants et le public. En 2022-2023, le SCC a conçu, élaboré, testé et mis en œuvre un outil de vérification de la conformité en matière d'accessibilité. Cet outil comprend un outil de vérification de l'accessibilité des applications Web à accès libre de pointe, qui permet au SCC d'examiner le code source d'une application, de déterminer les obstacles à l'accessibilité et de fournir des conseils et des orientations aux développeurs de logiciels quant aux correctifs à apporter à leurs applications.

De plus, le SCC a élaboré une feuille de route et un plan de projet axés sur la conformité en matière d'accessibilité des applications Web dans le but d'établir un centre d'expertise en matière d'accessibilité. Le centre d'expertise appuiera les équipes de développement en fournissant un outil de vérification de la conformité en matière d'accessibilité et des recommandations pour remédier à la non-conformité à la norme adoptée par le gouvernement du Canada.

Un objectif a également été fixé pour l'exercice à venir, qui consiste à vérifier la conformité de 20 applications Web aux normes du Secrétariat du Conseil du Trésor. À ce jour, 25 applications Web ont fait l'objet d'une vérification de la conformité, surpassant l'objectif fixé. Dans le cadre du projet de migration de la charge de travail, des correctifs ont été apportés à trois applications, qui sont maintenant jugées entièrement conformes à la norme.

Le SCC a également veillé à la conformité de ses applications aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) pour ses clients. Par exemple, le Module d'application des victimes (MAV) et le Portail des victimes ont été examinés et jugés conformes aux exigences en matière d'accessibilité. Le MAV et le Portail des victimes disposent d'un champ où la victime ou l'agent des services aux victimes peut inscrire les besoins en matière d'accessibilité et de mesures d'adaptation de la victime (p. ex. parler fort et lentement durant un appel avec une victime âgée ou augmenter la taille de la police de nos lettres de notification envoyées à une victime ayant une déficience visuelle).

Dans le cadre de la modernisation de son Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), le SCC a fait l'acquisition d'une solution conforme aux dernières normes des Règles pour l'accessibilité des contenus Web. L'équipe de projet a commencé à faire la démonstration d'un prototype du nouveau logiciel et à en faire la promotion au sein de divers secteurs pour obtenir leur avis. Il s'agit d'un projet de grande envergure pour le SCC, qui aura une incidence sur la majorité des employés du SCC à tous les échelons de l'organisation. La mise en œuvre réussie sera assurée grâce à l'application des normes en matière d'accessibilité, à la tenue de consultations adéquates et à une bonne collaboration.

Les communications autres que celles facilitées au moyen de technologies de l'information et des communications

Le SCC a recours à divers moyens pour communiquer avec les délinquants, les employés, les parties prenantes et les membres du public, notamment les courriels, le courrier, les produits de communication (brochures, fiches d'information, notes, etc.) ainsi que son site Web. Le SCC a redoublé d'efforts pour s'assurer que ses employés sont outillés pour communiquer de manière accessible, que ce soit en mettant à leur disposition des outils et des ressources ou en leur offrant une formation.

Formation

Le SCC a continué de tirer parti des stratégies de formation numérique à divers échelons de l'organisation, offrant entre autres des ateliers numériques, des cours en ligne pour les délinquants, de la formation linguistique et des services de soins de santé virtuels aux délinquants. Les employés sont également informés de l'existence de la formation offerte dans la Série d'apprentissage sur l'accessibilité de l'École de la fonction publique du Canada, ainsi que des autres formations sur l'accessibilité offertes (p. ex. le Programme d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique adaptée de Services partagés Canada). Le SCC envisage également de créer une formation obligatoire sur l'accessibilité à l'intention du personnel et des gestionnaires dans le cadre de la Norme nationale de formation (NNF).

Accessibilité à l'intranet et à Internet

Le SCC a déployé des efforts pour s'assurer que le contenu de son site intranet (le Hub) et de

son site Web respecte ou dépasse les normes en matière d'accessibilité. À ce jour, le personnel visé a reçu une formation sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web pour l'ensemble du contenu du Web.

Le SCC s'est également efforcé d'améliorer davantage l'accessibilité et la qualité globale du contenu du Hub. Un examen visant tous les employés bénéficiant d'un accès au Hub en tant qu'éditeur est en cours, afin de réduire le nombre d'éditeurs inactifs et de veiller à ce que ceux qui restent respectent les lignes directrices et les normes en matière d'accessibilité.

Un certain nombre de ressources sur le Hub ont été mises à la disposition des employés, notamment :

- Les déclarations d'accessibilité du Hub indiquant :
 - la Norme sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada;
 - les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1.
- Une section qui décrit ce que les employés doivent savoir sur l'accessibilité lorsqu'ils communiquent pour s'assurer que leurs produits de communication respectent les normes en matière d'accessibilité du gouvernement du Canada, à savoir :
 - Communications accessibles : Renseignements et outils pour rendre accessibles les produits et les activités de communication.
 - Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication.
 - Maintenir l'accessibilité sur vos pages Hub : Trouvez des ressources pour vous aider à maintenir l'accessibilité de vos pages Web.
 - Pourquoi aligner à gauche des hyperliens : Découvrez pourquoi les hyperliens alignés à gauche sont conviviaux et accessibles.
 - Rédaction pour le web : Divers jeux et activités pour améliorer vos compétences en écriture et d'autres fonctionnalités utiles.

Le SCC migrera son site Web vers Canada.ca. Cette migration améliorera considérablement la capacité de son équipe Web de gérer et d'appliquer les Règles pour l'accessibilité des contenus Web, puisqu'il s'agit d'une application à base de modèle HTML.

La migration aboutira également à un exercice de centralisation de la gestion du Web à la suite duquel une seule unité sera responsable de tout le contenu, de la conception jusqu'à la publication. Cela permettra d'assurer une meilleure cohérence et de meilleurs délais d'exécution pour les modifications ainsi que d'offrir une fonction de détection et de correction plus efficace pour assurer l'accessibilité du site Web.

Documents et formulaires

En 2022-2023, des progrès ont également été réalisés dans le cadre de l'examen et du renouvellement de tous les documents du SCC pour assurer leur conformité aux normes en matière d'accessibilité. Tous les secteurs qui sont responsables de modèles et de documents

de politique précis poursuivent l'examen de leurs documents afin de s'assurer qu'ils sont entièrement accessibles aux employés du SCC. Il s'agit notamment de veiller à ce que des lignes directrices sur l'impression et une disposition permettant de demander des formats de rechange soient disponibles.

Le SCC a examiné de façon proactive tous ses formulaires afin de les convertir en un format accessible. Plus de 98 % des formulaires Word ont été convertis en PDF, 55 % de ces formulaires étant déjà publiés. Tous les formulaires devraient être publiés d'ici 2024-2025.

L'équipe responsable de la gestion des formulaires au SCC a également reçu une formation spécifique sur l'accessibilité pour s'assurer que la conception et les techniques sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0. L'équipe a collaboré avec le service de communications du ministère pour s'assurer que le logiciel Job Access with Speech (JAWS), programme de lecteur d'écran d'ordinateur, est compatible avec Adobe Designer.

Des mécanismes ont également été mis au point pour s'assurer que tous les formulaires publiés répondent aux exigences en matière d'accessibilité et aux normes de l'industrie. Ces changements s'appliquent également aux documents et aux formulaires destinés au public, de sorte que les clients externes du SCC aient accès à des formulaires et à des processus accessibles. Par exemple, en 2022-2023, les Services aux victimes ont mis à jour leurs formulaires pour l'inscription des victimes et les plaintes des victimes. Ces formulaires peuvent maintenant être remplis et présentés entièrement en ligne, et recevoir une signature électronique.

Des efforts soutenus seront nécessaires pour sensibiliser les employés à l'importance de tenir compte de l'accessibilité lors de la création de nouveaux produits et d'être au fait des normes actuelles. Le SCC sensibilisera davantage les employés au cours des prochaines années afin qu'ils puissent contribuer aux efforts continus pour assurer l'accessibilité dans ce domaine.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Aucun obstacle n'a été cerné dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations dans le cadre des consultations. Le SCC continuera à suivre de près la situation et à recevoir des commentaires dans ce domaine. Si des obstacles venaient à se présenter, on les gèrera dans la planification et les rapports à venir.

La conception et la prestation de programmes et de services

Le SCC a pour mandat de contribuer à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. La prestation de programmes aux délinquants fait partie intégrante du mandat du SCC, car cela favorise la réussite de la réinsertion sociale. Le SCC s'efforce d'offrir des programmes accessibles aux délinquants, qui répondent à leurs

besoins.

Le SCC a mis en place divers mécanismes et politiques pour évaluer les besoins d'un délinquant, à différents moments de sa peine, dans le but de s'assurer que les interventions demeurent accessibles et d'assurer la réussite de la réinsertion sociale du délinquant. Dans le cadre du processus d'évaluation initiale, on évalue le degré de réceptivité d'un délinquant, ce qui consiste à déterminer la présence d'une ou de plusieurs caractéristiques qui influent sur la capacité du délinquant de bénéficier de l'intervention ciblée.

Les critères suivants sont utilisés pour évaluer le degré de réceptivité du délinquant :

- les barrières linguistiques nuisant à l'apprentissage, à l'occupation d'un emploi ou aux interventions;
- les difficultés sur le plan des compétences de base en lecture et en écriture;
- les problèmes de concentration évidents;
- l'introversion/la timidité;
- le comportement antisocial chronique;
- les éventuels troubles d'apprentissage;
- une faible estime de soi;
- une déficience intellectuelle;
- d'autres problèmes possibles nuisant à la participation aux programmes;
- les antécédents de tentatives de suicide ou d'automutilation;
- le chagrin et la perte;
- un style de communication culturelle unique;
- tout autre facteur.

Toute exigence en matière d'accessibilité sera également examinée pendant l'évaluation initiale, en particulier dans le domaine du logement. Les exigences en matière d'accessibilité pour les chambres des résidents et les aires de soutien désignées seront conformes aux normes applicables de l'Association canadienne de normalisation en matière de conception accessible.

Tout au long de leur période de surveillance dans la collectivité, les délinquants sont en communication constante avec leur agent de libération conditionnelle (ALC) pour discuter des rencontres nouvelles et actuelles, et des mesures sont prises pour répondre à leurs besoins immédiats. La Liste de contrôle pour l'entrevue initiale sert à examiner les besoins et les exigences des délinquants dans la collectivité. Si des besoins immédiats doivent être satisfaits, l'ALC peut faire une demande d'aiguillage pour que le délinquant puisse recevoir des services de santé, y compris un travailleur social, recevoir des services psychologiques ou psychiatriques ou autres services professionnels de santé ou voir tout autre professionnel pouvant lui offrir du soutien.

Un mécanisme officiel est mis à la disposition des délinquants pour leur permettre de fournir des commentaires sur les programmes correctionnels. Ils ont notamment l'occasion de fournir

des commentaires sur un programme nouvellement mis en œuvre ou qui a fait l'objet de modifications. Cela consiste à fournir aux délinquants des formulaires de rétroaction qu'ils remplissent à la fin d'un programme. Les délinquants peuvent également fournir des commentaires informels aux intervenants au sujet de leurs besoins en matière d'accessibilité. Les intervenants reçoivent une formation et un soutien pour leur permettre d'adapter la prestation des programmes aux besoins d'un délinquant.

Dans les établissements, les comités de délinquants servent d'intermédiaires entre les délinquants et l'établissement afin de pouvoir soulever des enjeux visant notamment les questions d'accessibilité.

Nouvelles initiatives et nouveaux programmes pour les délinquants

De nombreuses révisions et modifications des programmes offerts aux délinquants ont mené à une plus grande considération de l'accessibilité.

Programmes d'éducation

Le SCC modernise actuellement ses programmes d'éducation pour les délinquants et s'efforce d'améliorer l'accès des délinquants à l'éducation numérique. En 2020, le SCC a lancé le projet pilote du Projet d'éducation numérique (PED) dans un établissement de la région de l'Ontario. En 2022-2023, le projet pilote a été étendu à la plupart des établissements à sécurité minimale et moyenne de la région de l'Ontario et à un établissement de la région de l'Atlantique. Le projet pilote offre au SCC l'occasion d'innover en matière d'apprentissage assisté par ordinateur de façon contrôlée et offre aux délinquants des occasions d'acquérir les compétences de base en informatique. La plateforme d'apprentissage numérique est en mesure de répondre aux besoins sur le plan de la réceptivité des délinquants en situation de handicap et aux prises avec des problèmes d'apprentissage.

Programmes correctionnels

À l'automne 2022, des améliorations ont été apportées au SGD afin d'indiquer lorsqu'un délinquant a besoin de suivre le Programme adapté. Ce programme est conçu spécifiquement pour répondre aux besoins uniques sur le plan de la réceptivité des délinquants qui ne peuvent pas participer de façon significative dans un milieu traditionnel de programmes correctionnels. Cette amélioration a permis d'accroître l'efficacité de la gestion des programmes correctionnels et d'améliorer la qualité des données.

Le matériel des programmes correctionnels, comme les manuels et les cahiers des participants, a été révisé en tenant compte des besoins des délinquants en matière d'accessibilité. Les changements comprennent la simplification du langage du contenu, la précision des documents, la modification des couleurs et des nuances et la disponibilité des documents dans des formats multiples. La révision de ces documents sera terminée d'ici mars 2024.

Le SCC étudie des façons d'établir une approche durable pour offrir des programmes correctionnels aux délinquants en mode virtuel pour améliorer l'accès des délinquants. En 2021, le SCC a mis en œuvre le projet pilote de prestation de programmes correctionnels virtuels

dans l'ensemble du pays. Cette initiative permet aux délinquants, dont les circonstances de la vie complexifient leur participation à des programmes en personne, de suivre les programmes prévus dans leur plan correctionnel. Le SCC continue de surveiller les résultats de ce projet pilote afin d'évaluer les exigences et les limites technologiques du mode virtuel dans les établissements et dans la communauté.

Programmes sociaux

Le SCC offre divers programmes sociaux pour aider les délinquants à s'adapter au milieu carcéral et à se préparer à la réinsertion en milieu communautaire.

Deux des programmes sociaux du CSC ont été révisés. Le Programme d'intégration communautaire (PIC) a été révisé en 2021-2022 et des révisions au Programme social de l'unité d'intervention structurée (PS-UIS) ont été achevées. À la suite de sondages menés auprès du personnel des régions, divers changements ont été apportés au contenu des programmes.

- des instructions claires et des exemples utiles;
- un style de rédaction simple et clair;
- l'utilisation de titres, de sections et de sous-sections pour faciliter la lecture et la compréhension des documents;
- l'utilisation de graphiques et d'images;
- des caractères clairs et plus larges;
- un libellé non généré;
- des renvois aux ressources pour les délinquants ayant des problèmes d'alphabétisation
- des suggestions sur les stratégies de mesures d'adaptation

Le contenu est plus accessible pour les délinquants autochtones et issus de communautés ethnoculturelles ainsi que pour les délinquants en situation de handicap.

Tous les programmes

Les intervenants ont accès à une grande variété de trousse de réceptivité sur le site intranet du SCC. La Trousse de ressources pour les besoins spéciaux fournit au personnel responsable des programmes les outils nécessaires pour travailler et interagir efficacement avec les participants aux programmes ayant des besoins spéciaux. Cette trousse de ressources a fait l'objet de révisions approfondies, qui ont été achevées en 2023-2024.

Le transport

Aucun obstacle n'a été cerné dans le domaine du transport dans le cadre des consultations. Le SCC continuera à suivre de près la situation et à recevoir des commentaires dans ce domaine.

Si des obstacles venaient à se présenter, il en tiendra compte dans sa planification et ses rapports à venir.

Consultations

En octobre 2023, des consultations ont été organisées avec des employés en situation de handicap et des membres du Groupe de travail national sur les personnes en situation de handicap. Les séances de consultation ont été organisées virtuellement afin d'accommoder tous les participants. Les participants ont reçu une copie de l'ébauche du rapport d'avancement avant la séance ainsi qu'une liste de questions pour leur permettre d'orienter leur examen. Voici les questions posées au cours des séances :

- Quelle est votre opinion générale sur le rapport d'avancement?
- Le rapport est-il simple, clair et concis? Veuillez donner des exemples.
- Tous les éléments décrits dans le rapport sont-ils pertinents par rapport aux objectifs et aux éléments décrits dans le Plan d'accessibilité 2022-2025?
- À votre avis, quels sont les principaux domaines dans lesquels le SCC a réalisé des progrès?
- Des progrès ont-ils été réalisés dans d'autres domaines du SCC qui n'ont pas été pris en compte dans le rapport d'avancement?
- Le SCC pourrait-il redoubler d'efforts pour améliorer l'accessibilité? Veuillez donner des exemples.
- Y a-t-il de nouvelles questions que nous devrions intégrer dans les prochaines consultations?
- Outre les questions susmentionnées, avez-vous des commentaires à formuler?

Les participants ont également été encouragés à indiquer s'ils avaient besoin d'un autre format pour participer au cas où une séance virtuelle ne leur conviendrait pas. Les commentaires écrits étaient également les bienvenus.

La séance de consultation avec les membres du Groupe de travail national pour les personnes en situation de handicap a duré deux heures et 17 membres y ont participé.

Une deuxième consultation d'une heure a eu lieu avec des employés en situation de handicap avec un total de cinq participants. Trois autres employés ont fait part de leurs commentaires par écrit.

Dans l'ensemble, les commentaires concernant les progrès réalisés par le SCC étaient optimistes. On a souligné toutefois qu'il fallait encore améliorer les domaines suivants :

Autoidentification

L'autoidentification a constitué un point clé de la consultation, car on a souligné qu'il y a beaucoup de défis à relever pour permettre aux employés de s'identifier comme personne en situation de handicap. Bien que la nouvelle plateforme d'autoidentification du SCT puisse permettre de mieux définir ce que signifie avoir un handicap, les préoccupations liées à la stigmatisation demeurent. En outre, les employés peuvent ne pas se sentir à l'aise à l'idée de s'identifier et de devenir un point de données ou une statistique. Le groupe de travail a reconnu qu'avec la nouvelle plateforme, le SCC devra sensibiliser et faire comprendre, avec une communication claire du SCT, la manière dont elle sera utilisée.

Passeport canadien pour l'accessibilité en milieu de travail

L'état d'avancement du Passeport canadien pour l'accessibilité en milieu de travail (Passeport) a également suscité de l'intérêt. On a souligné que le Passeport est bénéfique parce qu'il est dirigé par les employés et qu'il les soutient dans leurs discussions avec leurs gestionnaires sur l'accessibilité et les mesures d'adaptation. On a précisé que le SCC continuera à soutenir le programme Passeport; toutefois, des évaluations sont en cours pour déterminer comment l'élargir aux régions, en particulier au personnel opérationnel..

Transport

Au moment de la rédaction du plan d'accessibilité du SCC, aucun obstacle propre au transport n'a été relevé. Le groupe de travail s'inquiète du nombre de véhicules accessibles utilisables pour accompagner les délinquants à leurs rendez-vous à l'hôpital, ce qui a parfois entraîné des annulations de rendez-vous et des retards dans les soins. Il s'agit d'une question qui devra être approfondie et intégrée dans les considérations du SCC en matière d'accessibilité afin d'éliminer ces obstacles.

Besoins des délinquants

Il est évident, d'après les consultations, que divers besoins des délinquants continuent d'être à l'origine d'obstacles à leur prise en charge. Nombre de ces obstacles sont liés à l'accessibilité dans un environnement sécurisé. Par exemple, les appareils Bluetooth ne sont pas pris en charge dans les établissements, ce qui empêche l'utilisation d'appareils accessibles plus perfectionnés, comme les appareils auditifs qui peuvent se connecter à un téléviseur, ou le traitement par pompe à insuline Bluetooth.

Il va sans dire que le SCC devra continuer d'analyser comment offrir à la population carcérale les appareils d'accessibilité les plus récents, tout en continuant à fonctionner dans un environnement sécurisé.

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+)

Les considérations relatives à l'ACS+ ont également été soulevées au cours de la discussion. Il s'agit d'une analyse intersectionnelle qui examine divers facteurs, dont le genre, susceptibles d'avoir une incidence sur les politiques, les programmes et d'autres initiatives. Bien que l'ACS+ n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans ce rapport d'avancement, il s'agit d'un sujet qui sera étudié par le SCC à l'avenir, en particulier pour déterminer s'il existe une disparité entre

les progrès réalisés en matière d'accessibilité en fonction du genre.

Rétroaction

La majorité des commentaires reçus en 2022-2023 avaient trait aux obstacles au sein de l'organisation dans les domaines des mesures d'adaptation et de l'environnement bâti.

Pour ce qui est des mesures d'adaptation, dans certaines régions, les employés ont été confrontés à des obstacles ayant entraîné des retards au niveau des mesures d'adaptation. Plus précisément, des préoccupations ont été soulevées en ce qui concerne la communication interministérielle. L'application continue de l'approche selon laquelle les demandes sont acceptées par défaut dans ces domaines permettra probablement de remédier à certains de ces obstacles.

Pour ce qui est de l'environnement bâti, dans la région de l'Ontario, on a tenu compte de la rétroaction fondée sur les besoins des employés en situation de handicap au moment de déterminer les projets prioritaires pour les établissements. Cela comprenait la présentation de demandes de projets pour l'installation de portes accessibles dans certains édifices. Les commentaires formulés récemment par des représentants des unités de délinquants et des comités de détenus ont également mis en évidence des obstacles particuliers au sein des établissements qui seront pris en considération dans le cadre de futurs travaux de construction liés à l'accessibilité, comme l'installation de balustrades, de barres, d'ouvre-portes et de rampes.

Des commentaires ont également été reçus et incorporés dans les plans d'évacuation d'urgence des immeubles et des établissements du SCC.

À l'automne 2023, le SCC a mis en place un mécanisme officiel de rétroaction sur le Hub et son site Web. Le lancement du processus a été annoncé au personnel et des efforts ont été déployés pour informer les intervenants externes (bénévoles, victimes, etc.) du fait qu'ils peuvent fournir au SCC de la rétroaction sur la mise en œuvre du Plan et les obstacles généraux à l'accessibilité. À ce jour, le SCC n'a reçu aucune rétroaction précise sur la mise en œuvre du Plan.

Annexe A : Plan d'action

Le Plan d'accessibilité du SCC repose sur cinq objectifs ministériels décrits dans la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique (2019). Pour chaque objectif, le plan présente les mesures que le SCC prendra pour cibler, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité. Voici un résumé des buts et des objectifs.

- **Objectif 1** : Accroître le recrutement, le maintien en poste et la promotion des

personnes handicapées. Cet objectif sera réalisé grâce aux mesures suivantes :

1. Planifier stratégiquement l'embauche d'une main-d'œuvre diversifiée.
 2. Éliminer et prévenir les obstacles pendant les processus de recrutement et de dotation.
 3. Voir au perfectionnement et à la promotion des personnes en situation de handicap employées au SCC.
 4. Appuyer une culture d'inclusion.
- **Objectif 2** : Améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti. Cet objectif sera réalisé grâce aux mesures suivantes :
 1. Réviser les normes sur l'accessibilité en consultation avec des personnes en situation de handicap.
 2. Élaborer une stratégie d'évaluation de l'accessibilité et des évaluations des installations.
 3. Fournir les ressources nécessaires pour combler les lacunes cernées dans le cadre des évaluations de l'accessibilité.
 4. Examiner l'accessibilité des plans d'évacuation d'urgence.
 - **Objectif 3** : Rendre les technologies de l'information et des communications accessibles à tous. Cet objectif sera réalisé grâce aux mesures suivantes :
 1. Mener un examen des systèmes technologiques.
 2. Faire connaître les normes en matière d'accessibilité numérique et en faire la promotion.
 3. Appliquer les normes en matière d'accessibilité à tous les documents.
 - **Objectif 4** : Fournir aux fonctionnaires des outils pour concevoir et offrir des programmes et des services accessibles. Cet objectif sera réalisé grâce aux mesures suivantes :
 1. Fournir des outils aux employés et aux gestionnaires.
 2. Cerner et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les délinquants.
 3. Prévenir les obstacles à l'accessibilité en milieu de travail.
 - **Objectif 5** : Bâtir une fonction publique accessible. Cet objectif sera réalisé grâce aux mesures suivantes :
 1. Fournir aux employés et aux gestionnaires des ressources et un encadrement en matière d'accessibilité.

2. Normaliser la responsabilité individuelle en matière d'accessibilité.
3. Améliorer la culture, l'apprentissage et l'innovation en matière d'accessibilité du SCC.

L'état de chaque activité au cours de l'exercice 2022-2023 est présenté ci-dessous.

Objectif 1 : Accroître le recrutement, le maintien en poste et la promotion des personnes handicapées

Mesure n° 1 : Planifier stratégiquement l'embauche d'une main-d'œuvre diversifiée

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Élaborer des objectifs d'embauche pour les personnes en situation de handicap afin de combler les écarts dans la représentation.	i) La représentation des personnes en situation de handicap a augmenté.	De façon continue	Gestion des ressources humaines (GRH)	L'objectif d'embauche pour les personnes en situation de handicap pour 2022-2023 était de 330, soit 29 % des embauches prévues. Le nombre réel d'embauches pour cette période est de 44 personnes en situation de handicap.
a) Élaborer des objectifs d'embauche pour les personnes en situation de handicap afin de combler les écarts dans la représentation.	ii) Les objectifs d'embauche sont intégrés dans le cycle annuel de planification des RH.	Activité annuelle	GRH	Tous les plans régionaux et sectoriels des RH pour 2023-2026 comportent un ou plusieurs des mesures visant à améliorer l'équité en matière d'emploi en lien avec le recrutement.
b) Faire connaître l'autoidentification pour assurer le suivi des progrès et en faire rapport.	La campagne d'autoidentification est appuyée et on en fait la promotion.	Activité annuelle	GRH	2022-2023 : On encourage les gestionnaires à discuter avec leur personnel de l'importance de l'autoidentification.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				2023 et par la suite : Une stratégie de communication est en place pour le lancement de la plateforme.
<p>c) Fournir aux gestionnaires d'embauche des ressources et des outils de dotation pour combler les lacunes touchant les personnes en situation de handicap, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la représentation au moyen d'un processus de dotation; • Outils d'analyse de données en temps réel Power Business Intelligence; • Pratiques exemplaires en matière de dotation; • Évaluation des candidats. 	<p>Les outils et les ressources sont mis à la disposition des gestionnaires d'embauche et publiés sur le réseau interne.</p>	<p>De façon continue</p>	<p>GRH</p>	<p>2022-2023 : Le SCC a fourni les outils suivants aux gestionnaires d'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques exemplaires en matière d'élaboration d'évaluations; - Formation destinée aux conseillers subalternes axée sur l'augmentation de la représentation et l'atténuation des préjugés et des obstacles; - Recrutement d'étudiants et possibilités d'emploi pour les étudiants en situation de handicap; - Diverses sources de talents pour l'embauche de personnes en situation de handicap.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>d) Veiller à ce que les considérations relatives à l'accessibilité soient incluses dans les plans de RH de l'organisation, des secteurs, des régions et des unités.</p>	<p>Les considérations relatives à l'accessibilité sont intégrées dans tous les processus de planification des activités.</p>	<p>Activité annuelle</p>	<p>Comité de direction</p>	<p>Plans des RH des unités : Ils ne sont pas tous terminés, mais le seront bientôt. Certains groupes ont inclus des mesures pour réduire les écarts quant à l'équité en matière d'emploi.</p> <p>Plan stratégique pour la gestion des personnes de 2022-2025 : Il décrit les mesures liées à l'accessibilité qui serviront à mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel sur l'accessibilité en consultation avec des personnes en situation de handicap, qui est conforme à la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>.</p> <p>Plan ministériel : Il décrit les plans du SCC visant la mise en œuvre du Plan d'accessibilité afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, ainsi que les processus de rétroaction et les réseaux avec les personnes en situation de handicap.</p>

Mesure n° 2 : Éliminer et prévenir les obstacles pendant les processus de recrutement et de dotation

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Combler les écarts en matière de représentation grâce à des mesures de dotation flexibles ainsi qu'aux programmes et aux outils disponibles.	L'écart de représentation de personnes en situation de handicap est réduit.	De façon continue	Comité de direction	<p>2022-2023 : L'écart de représentation pour les personnes en situation de handicap en 2022-2023 est inférieur à la disponibilité au sein de la population active. Le plus grand écart de représentation est au sein du groupe CX.</p> <p>De façon continue : De nombreuses mesures de dotation flexibles ont été utilisées en 2022-2023, y compris les MAPI, le PFETE et les nominations non annoncées.</p>
b) Les annonces d'emploi et les processus de sélection doivent comprendre des procédures d'adaptation.	Les procédures d'adaptation sont indiquées dans les annonces et les processus.	Hiver 2021-2022 et de façon continue	GRH	<p>2022 et de façon continue : Toutes les annonces doivent inclure l'énoncé suivant de la Commission de la fonction publique (CFP) : <i>Toutes les demandes d'emploi doivent être présentées UNIQUEMENT EN LIGNE par l'entremise du Système de ressource de la fonction publique. Les personnes en situation de handicap qui ne</i></p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p><i>sont pas en mesure de présenter une demande en ligne sont priées de communiquer avec nous au 1-800-645-5605.</i></p> <p>Toutes les lettres d'invitation à l'évaluation doivent comprendre des paragraphes concernant les procédures d'adaptation.</p>

ÉBAUCHE

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>c) Les gestionnaires d'embauche reçoivent une formation sur la manière d'éliminer les obstacles d'embauche potentiels.</p>	<p>Les gestionnaires reçoivent des ressources et une formation sur l'élimination des obstacles à des fins d'adaptation.</p>	<p>Hiver 2021-2022 et de façon continue</p>	<p>GRH</p>	<p>2022-2023 : Des ressources ont été distribuées, y compris des documents de référence de la Commission de la fonction publique (CFP) sur les ressources pour des évaluations équitables.</p> <p>Une formation sur les préjugés inconscients est offerte virtuellement aux gestionnaires.</p> <p>2022-2023 et de façon continue : Des outils de navigation pour les nominations annoncées et non annoncées sont disponibles sur le site intranet du SCC, incluant le Guide et l'Outil sur l'atténuation des préjugés et obstacles en matière d'évaluation et l'OPMA.</p>
<p>d) Réduire les obstacles à l'évaluation pour les candidats en situation de handicap en explorant l'utilisation élargie de méthodes d'évaluation de rechange pendant les processus de sélection.</p>	<p>D'autres plateformes d'évaluation accessibles sont proposées comme option lors des processus de sélection.</p>	<p>De façon continue</p>	<p>GRH</p>	<p>2022-2023 et de façon continue : Les conseillers en dotation fournissent aux gestionnaires des orientations et des conseils de manière continue sur les options d'évaluation. À la suite d'une</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				demande de mesures d'adaptation, une analyse est effectuée, et des options de rechange sont fournies aux fins de l'évaluation, au besoin.

Mesure n° 3 : Voir au perfectionnement et à la promotion des personnes en situation de handicap employées au SCC

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Offrir des occasions spécialement destinées aux employés en situation de handicap, dont des micromissions ² , des intérim et des affectations.	Les taux d'intérim, d'affectations et de promotions des personnes en situation de handicap augmentent.	De façon continue	Comité de direction	<p>De façon continue : Les secteurs et les régions ont fait état des efforts continus déployés afin d'offrir des intérim, des affectations et des promotions.</p> <p>Les conseillers en dotation fournissent aux gestionnaires des orientations et des conseils de manière continue sur des processus annoncés ou des postes à pourvoir pouvant être destinés aux personnes en</p>

² Les micromissions constituent une occasion d'apprentissage et de perfectionnement. Les participants ont l'occasion de mettre à profit leurs compétences et leurs habiletés, d'établir des réseaux à l'extérieur de leur travail quotidien et d'acquérir des compétences clés en leadership, comme l'analyse critique, la communication et l'esprit d'équipe.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				situation de handicap grâce aux mesures de dotation flexibles et aux options offertes.
b) Mettre à l'essai un programme de parrainage.	Le nombre de personnes en situation de handicap participant au programme fait l'objet d'un examen.	Hiver/printemps 2022	GRH	2022-2023 : On a mené à bien l'exercice de la première cohorte du Programme Connexion Leadership compte au total 6 protégés (dont un qui s'identifie comme une personne en situation de handicap).
c) Appliquer l'approche selon laquelle les demandes de mesures d'adaptation et de technologie d'assistance sont acceptées par défaut ³ .	Des rapports sont produits par les employés sur le processus d'adaptation.	Printemps 2022 et de façon continue	Comité de direction	2022-2023 : Les régions et les secteurs déclarent appliquer l'approche selon laquelle les demandes sont acceptées par défaut, en particulier pour les technologies d'assistance. Lorsqu'un employé demande une mesure d'adaptation, le gestionnaire

³ L'approche selon laquelle les demandes sont acceptées par défaut porte essentiellement sur l'obligation du gestionnaire de s'informer en tenant compte de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation si un employé a une demande précise ou un besoin d'obtenir des mesures d'adaptation. La direction doit discuter avec l'employé de sa demande d'obtenir des mesures d'adaptation ou de sa situation personnelle et lui demander des informations ou des précisions, le cas échéant. Tout au long de ce processus, la direction doit respecter la demande/situation jusqu'à ce qu'une décision concernant la demande de mesures d'adaptation soit communiquée à l'employé.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>l'accepte de bonne foi et demande des précisions ou les renseignements supplémentaires nécessaires afin de prendre une décision éclairée (paragraphe 4 e. des Lignes directrices 254-3 – Mesures d'adaptation en milieu de travail).</p> <p>Un mécanisme de rétroaction sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation a été lancé à l'automne 2022 et il est toujours disponible. Le SCC a reçu près de 200 formulaires dûment remplis et il s'affaire à évaluer les prochaines étapes.</p>

Mesure n° 4 : Appuyer une culture d'inclusion

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Entreprendre	Des consultations	De façon continue	GRH	De façon continue : Il s'agit d'une exigence courante lors

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
l'examen des politiques et des processus internes liés aux RH en consultation avec des employés en situation de handicap et des experts en la matière, afin de vérifier qu'ils sont inclusifs et accessibles.	et des révisions des politiques et processus liés aux RH sont effectuées afin de garantir la prise en compte de l'accessibilité et de l'inclusion.			de l'examen des politiques et des processus de la GRH. Le SCC veillera à ce que cela se poursuive.
b) Envoyer des messages à l'ensemble du personnel sur la sensibilisation à l'accessibilité et les ressources en matière d'adaptation.	Une campagne de promotion est lancée lors de la Journée internationale des personnes en situation de handicap et de la Semaine nationale de l'accessibilité, et des occasions de favoriser l'accessibilité sont offertes.	Activité annuelle et de façon continue	Comité de direction	<p>2022-2023 : Les messages suivants ont été distribués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la Semaine nationale de l'accessibilité dans un message de la commissaire, bulletin interne du SCC, et les médias sociaux. • Promotion de la Journée internationale des personnes handicapées sur le Hub, dans un message de la commissaire et les médias sociaux. • Publication d'un article mettant en vedette un employé du SCC en situation de handicap

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>dans Entre Nous Express, et mention de cet article dans un message de la commissaire et les médias sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un article dans un bulletin interne sur l'importance de s'auto-identifier en tant que personne en situation de handicap. • Présentation des activités d'autres ministères et organismes sur le thème de l'accessibilité (y compris l'activité de l'École de la fonction publique du Canada pour la Semaine nationale de l'accessibilité et l'atelier sur l'accessibilité de Services partagés Canada). • Publication d'articles sur le Hub sur le champion et le président des personnes en situation de handicap. • Publication du Plan d'accessibilité 2022-2025 du SCC en direct sur le site Web externe du SCC. <p>Les régions et les secteurs ont veillé à ce que ces messages soient transmis au personnel.</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
c) Continuer à adapter et à élaborer des ressources pour le personnel sur l'accessibilité et le processus d'OPMA.	i) Le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada (Passeport) est mis à l'essai.	Juillet 2021/hiver 2021-2022	GRH	Terminé : Le SCC a entrepris de mettre à l'essai le Passeport à l'administration centrale en 2021.
c) Continuer à adapter et à élaborer des ressources pour le personnel sur l'accessibilité et le processus d'OPMA.	Phase I : Un projet pilote visant le Passeport à l'administration centrale est mis en œuvre.	Printemps 2022 et de façon continue	GRH	Terminé : Au cours de l'été et de l'automne 2021, huit dîners-causeries ont été organisés virtuellement pour les gestionnaires de l'administration centrale afin de promouvoir le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail.
c) Continuer à adapter et à élaborer des ressources pour le personnel sur l'accessibilité et le processus d'OPMA.	Phase 2 : Le projet pilote visant le Passeport (y compris la formation) est mis en œuvre en région.	Printemps 2022 et de façon continue	GRH	Le SCC cherche à déterminer si le projet pilote sera élargi en raison du processus actuel d'obligation de prendre des mesures d'adaptation et de l'environnement de travail unique au SCC.
c) Continuer à adapter et à élaborer des ressources pour le personnel sur l'accessibilité	ii) On fait la promotion du projet pilote de services de bibliothèque de prêt du Programme	Activité semestrielle	GRH, Services de gestion de l'information (SGI), et Communication et engagement (CE)	2022-2023 : Une page intranet consacrée aux services de technologie informatique adaptée a été créée et des technologies informatiques adaptées sont accessibles dans la section

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
et le processus d'OPMA.	d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique adaptée de Services partagés Canada.			<p>sur l'OPMA du Hub. Les ressources du Hub sur l'OPMA ont été mises en vedette dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> des articles de Cette semaine au SCC; des messages de la commissaire. <p>L'initiative de retour au bureau a également donné lieu à des rappels réguliers au personnel au sujet des ressources liées à l'OPMA.</p> <p>De façon continue : Le projet pilote de services de bibliothèque de prêt du Programme d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique continue d'être une option pour le personnel qui a besoin d'équipement spécialisé.</p>

Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti

Mesure n° 1 : Réviser les normes sur l'accessibilité en consultation avec des personnes en situation de handicap

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Établir les normes d'accessibilité actuelles et effectuer un	Une consultation est menée et un résumé est produit	Automne 2023-2024* *Il est à noter que l'échéancier initial était l'automne 2022.	Services corporatifs (SC)	2023-2024 : Le SCC a collaboré avec Services publics et Approvisionnement

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>examen de divers types d'installations (établissements, centres correctionnels communautaires, bureaux de district et de libération conditionnelle et installations de formation) en consultation avec des personnes en situation de handicap.</p> <p>*Il faut souligner que les bureaux administratifs loués sont assujettis aux normes et aux délais d'aménagement de SPAC.</p>	<p>pour le Comité de direction.</p>			<p>Canada (SPAC) dans la région de l'Ontario pour embaucher un consultant.</p>
<p>b) Mettre à jour les critères techniques, les lignes directrices sur les installations et les autres documents de conception du SCC, en consultation avec des personnes en</p>	<p>Divers documents de normes du SCC ont été examinés et mis à jour pour y inclure les éléments approuvés des normes sur l'accessibilité.</p>	<p>Automne 2023/ printemps 2025*</p> <p>*Il est à noter que l'échéancier initial était printemps 2022/automne 2023.</p>	<p>SC</p>	<p>Printemps 2025 : Un consultant élaborera des lignes directrices sur la conception accessible et d'autres documents d'évaluation pour chaque secteur du portefeuille, qui serviront de méthode</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
situation de handicap, afin de tenir compte des normes sur l'accessibilité approuvées dans le contexte de la sécurité, des opérations et du type d'installation.				d'évaluation des établissements à l'avenir.

Mesure n° 2 : Élaborer une stratégie d'évaluation de l'accessibilité et des évaluations des installations

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Élaborer une stratégie d'évaluation de l'accessibilité ou d'autres documents d'évaluation pour divers types d'installations du SCC.	La méthodologie et l'échéancier sont déterminés pour les évaluations de l'accessibilité de divers types d'installations du SCC.	Automne 2023/ printemps 2025. * * Il est à noter que l'échéancier initial était printemps/automne 2022 et activité continue.	SC	2022-2023 : Au printemps 2023, le SCC a élaboré un plan d'action pour l'accessibilité pour l'environnement bâti, qui décrit la méthodologie et l'échéancier pour la réalisation des évaluations de l'accessibilité. 2023-2024 : Les consultants élaboreront des lignes directrices sur la conception accessible et d'autres documents d'évaluation pour chaque secteur du portefeuille, qui

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				serviront de méthode d'évaluation de l'accessibilité des installations à l'avenir.
b) Effectuer une évaluation de l'accessibilité des installations du SCC en consultation avec des personnes en situation de handicap afin de déterminer comment les rendre plus accessibles et inclusives.	Phase 1 : Des évaluations de l'accessibilité de divers types d'installations du SCC sont effectuées par le SCC ou par des contractuels.	Automne 2022/ printemps 2025	SC	Automne 2023 : Le SCC a collaboré avec SPAC dans la région de l'Ontario à l'embauche d'un consultant pour élaborer des sondages, qui serviront à recueillir les commentaires des personnes en situation de handicap. Ce travail sera effectué aux établissements au moyen de neuf échantillons représentatifs.
b) Effectuer une évaluation de l'accessibilité des installations du SCC en consultation avec des personnes en situation de handicap afin de déterminer comment les rendre plus accessibles et	Phase 2 : Une évaluation des résultats des évaluations a été réalisée, et un plan de travail a été établi.	Automne 2022/ printemps 2025	SC	2025 : Une fois les sondages auprès des personnes en situation de handicap terminés, le consultant devra présenter un rapport décrivant de quelle manière on peut rendre les installations plus accessibles. D'après les renseignements

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
inclusives.				contenus dans ce document, l'ordre de priorité des projets et un plan de travail seront établis.
c) Le cas échéant, évaluer toute nouvelle construction ou tout projet de rénovation d'une installation existante pour s'assurer que les besoins en matière d'accessibilité sont pris en compte.	Un processus de consultation est élaboré et intégré dans le processus de conception. Les personnes en situation de handicap seront consultées en tant qu'intervenants pour chaque nouvelle construction ou projet de rénovation majeure.	Selon l'échéancier de chaque projet	SC	2022-2023 : Le Plan de logement 2020-2025 du SCC est en cours de mise en œuvre. Il établira un plan stratégique qui indiquera la taille appropriée et le bon choix pour les installations du SCC. Un domaine d'intérêt clé vise les efforts visant à répondre aux besoins particuliers de la population, y compris les exigences en matière d'accessibilité et les mesures d'adaptation se rapportant aux personnes en situation de handicap ou à celles qui ont des problèmes de mobilité en raison de leur âge.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				2023 et de façon continue : Les sondages fournis par le consultant contractuel seront remplis par les personnes en situation de handicap, et la rétroaction sera intégrée au processus de conception du SCC.

Mesure n° 3 : Fournir les ressources nécessaires pour combler les lacunes cernées dans le cadre des évaluations de l'accessibilité

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
En se basant sur le plan de travail mentionné ci-dessus, élaborer une liste de projets prioritaires devant faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du Programme de travaux d'immobilisations.	Les projets sont réalisés selon l'ordre de priorité afin d'assurer la conformité aux normes d'accessibilité du SCC.	Les travaux ont été lancés au printemps 2023 et se poursuivent de façon continue – l'échéancier dépend de la disponibilité des fonds.	SC	À terminer : Le SCC préparera une liste des projets prioritaires en fonction des évaluations de l'accessibilité effectuées par les consultants.

Mesure n° 4 : Examiner l'accessibilité des plans d'évacuation d'urgence

ÉBAUCHE

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>S'assurer que les plans d'évacuation d'urgence tiennent compte des besoins des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Un rappel national a été envoyé à tous les établissements pour rappeler que les plans d'évacuation d'urgence doivent tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap, ce qui comprend l'autoidentification des personnes nécessitant une assistance.</p>	<p>Activité annuelle</p>	<p>Opérations et programmes correctionnels (OPC) en collaboration avec SC</p>	<p>2022-2023 : Un communiqué a été envoyé aux employés afin d'accroître la sensibilisation de chaque employé à la détermination des personnes nécessitant une assistance et à la délimitation des responsabilités.</p> <p>Un communiqué a été envoyé par la Direction de la sécurité à toutes les régions afin de leur rappeler leurs responsabilités en ce qui concerne la prise en compte des personnes nécessitant une assistance dans leur plan d'évacuation d'urgence. Ce communiqué s'inscrivait dans le cycle annuel du Plan de continuité des activités.</p> <p>Un plan d'évacuation d'urgence personnel a été élaboré pour répondre aux besoins des employés de l'administration centrale qui ont déclaré avoir besoin d'aide pendant une évacuation ou une urgence.</p>

Objectif 3 : Rendre les technologies de l'information et des communications accessibles à tous

Mesure n° 1 : Mener un examen des systèmes technologiques

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>Entreprendre un examen approfondi de l'équipement, des pages Web, et des applications pour vérifier qu'ils sont accessibles, et élaborer un plan pour combler les lacunes comprenant l'incorporation d'exigences courantes dans le processus et la documentation en matière d'approvisionnement.</p>	<p>i) L'équipement est accessible, et un processus simple est en place pour les demandes d'équipement spécialisé (p. ex. lecteur d'écran, clavier ou souris ergonomiques, moniteur)</p>	<p>Activité en cours et continue</p>	<p>SGI</p>	<p>De façon continue : Le SCC dispose d'un outil libre-service pour faire une demande de technologie informatique adaptée. Des renseignements sur la manière de demander de l'équipement accessible, ainsi que les noms des personnes-ressources et des ressources supplémentaires sont disponibles sur le Hub et le portail libre-service.</p>
<p>Entreprendre un examen approfondi de l'équipement, des pages Web, et des applications pour vérifier qu'ils sont accessibles, et élaborer un plan pour combler les lacunes comprenant l'incorporation d'exigences courantes dans le processus et la documentation en matière d'approvisionnement.</p>	<p>ii) L'intranet du SCC est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG), et les éditeurs de contenu sont outillés pour assurer le respect des normes d'accessibilité.</p>	<p>De façon continue</p>	<p>Comité de direction avec le soutien de la GRH (Apprentissage et perfectionnement) et de CE</p>	<p>De façon continue : Conformément à la politique du gouvernement du Canada, le SCC doit s'assurer que son contenu Web respecte ou dépasse les normes d'accessibilité. À cette fin, le personnel compétent est formé sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web et a également reçu la formation destinée aux éditeurs du Hub.</p> <p>Les ressources suivantes sont également mises à la disposition du personnel :</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<ul style="list-style-type: none"> Énoncé sur l'accessibilité du Hub, qui explique comment le site intranet du SCC respecte la Norme sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada et les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1. La page « Ce que vous devez savoir sur l'accessibilité lors de la communication » du site intranet du SCC couvre tout ce qu'il faut savoir pour s'assurer que les produits de communication répondent aux normes d'accessibilité du gouvernement du Canada.
<p>Entreprendre un examen approfondi de l'équipement, des pages Web et des applications pour vérifier qu'ils sont accessibles, et élaborer un plan pour combler les lacunes comprenant l'incorporation d'exigences courantes dans le processus et la documentation en matière d'approvisionnement.</p>	<p>iii) Autant que possible, et en partenariat avec les responsables du projet de modernisation des applications, les applications seront évaluées, des recommandations seront formulées, et toutes les applications nouvelles ou restructurées seront conformes aux Règles pour</p>	<p>Automne 2021/ Automne 2028</p>	<p>Comité de direction avec le soutien de la GRH (Apprentissage et perfectionnement) et CE.</p>	<p>2022-2023 : Le SCC a conçu, élaboré, testé et mis en œuvre l'Outil de vérification de la conformité en matière d'accessibilité du SCC. Cet outil comprend un outil de vérification de l'accessibilité des applications Web à accès libre de pointe, qui permet au SCC d'examiner le code source d'une application, de déterminer les obstacles à l'accessibilité et de fournir des conseils et des orientations aux développeurs de logiciels quant aux correctifs à</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
	l'accessibilité des contenus Web.			<p>apporter à leurs applications.</p> <p>Applications qui ont été modernisées ou qui font l'objet d'un examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de gestion de l'apprentissage • Module d'application des victimes • Module des bénévoles du SGRH • Modernisation du Système de gestion des délinquant(e)s <p>Automne 2023 : La migration du site Web externe du SCC vers Canada.ca aidera grandement à assurer sa conformité aux normes d'accessibilité des sites Web.</p>

Mesure n° 2 : Faire connaître les normes en matière d'accessibilité numérique et en faire la promotion

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
Étudier les possibilités de collaboration avec d'autres secteurs en ce qui concerne les stratégies de formation axée sur l'accessibilité numérique et la promotion de l'accessibilité numérique.	La collaboration quant aux stratégies de formation numérique et à l'accessibilité numérique est encouragée.	2021-2022 et de façon continue	Comité de direction	<p>De façon continue : Le SCC a continué de tirer parti des stratégies de formation numérique à divers échelons de l'organisation, offrant entre autres des ateliers numériques, des cours en ligne</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>pour les délinquants, de la formation en ligne, de la formation linguistique et des services de soins de santé virtuels aux délinquants.</p> <p>2022-2023 : Un avant-projet a été présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de la création d'un centre d'excellence en accessibilité pour les technologies de l'information et des communications. En raison de ressources limitées, cette initiative continue d'être mise en œuvre de la « meilleure façon possible ».</p>

Mesure n° 3 : Appliquer les normes en matière d'accessibilité à tous les documents

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
Examiner tous les documents du SCC (y compris les rapports et les formulaires) pour s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité.	Phase 1 : Tous les modèles, les nouveaux rapports, les documents et les formulaires seront examinés et modifiés pour en	Printemps 2022 et de façon continue	Comité de direction	De façon continue : tous les bureaux de première responsabilité s'assurent que leurs modèles, les nouveaux rapports, les documents et les

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
	assurer l'accessibilité.			formulaires sont accessibles.
Examiner tous les documents du SCC (y compris les rapports et les formulaires) pour s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité.	Phase 2 : Les documents sont conformes aux directives d'impression acceptées (p. ex. le guide de rédaction du SCC et de la fonction publique), et une disposition permettant de demander un autre format est en place.	Printemps 2024	Comité de direction	<p>2022-2023 : Le SCC a procédé de manière proactive à l'examen et à la transition de plus de 1 000 formulaires vers un format accessible; l'équipe a converti plus de 98 % de ses formulaires WORD en format PDF, dont 55 % ont été publiés avec. Les travaux devraient être achevés au milieu de l'exercice 2024-2025.</p> <p>Le SCC s'est assuré qu'un programme de lecteur d'écran d'ordinateur, JAWS, est compatible avec Adobe.</p> <p>Le vérificateur d'accessibilité d'Adobe Designer est également en place pour s'assurer que tous les formulaires répondent aux exigences en matière d'accessibilité.</p>

Objectif 4 : Fournir aux fonctionnaires des outils pour concevoir et offrir des programmes et des services accessibles

Mesure n° 1 : Fournir des outils aux employés et aux gestionnaires

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
<p>a) En collaboration avec le Réseau des personnes en situation de handicap du SCC, et à l'aide des résultats du SAFF sur la satisfaction des personnes en situation de handicap, mettre en place un examen des outils de RH aux fins d'amélioration continue de la qualité.</p>	<p>i) L'examen des outils de RH est entrepris en fonction des commentaires formulés par les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Activité annuelle</p>	<p>GRH</p>	<p>Annuellement : Tous les secteurs du SCC encouragent les employés à remplir le SAFF.</p> <p>On tient également compte de la rétroaction obtenue dans le cadre du processus de rétroaction sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation au moment de l'examen des modifications des processus et des politiques.</p> <p>De façon continue : Le SCC poursuit son examen des systèmes d'emploi, qui permet de recueillir les commentaires des personnes en situation de handicap et de mettre en évidence les obstacles dans les politiques, les programmes, les initiatives et les activités destinés aux groupes visés par l'équité en</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				matière d'emploi.
a) En collaboration avec le Réseau des personnes en situation de handicap du SCC, et à l'aide des résultats du SAFF sur la satisfaction des personnes en situation de handicap, mettre en place un examen des outils de RH aux fins d'amélioration continue de la qualité.	ii) Les obstacles cernés sont examinés et éliminés.	De façon continue	GRH	De façon continue : Aucune rétroaction n'a été formulée et aucun obstacle n'a été signalé en 2022-2023.
a) En collaboration avec le Réseau des personnes en situation de handicap du SCC, et à l'aide des résultats du SAFF sur la satisfaction des personnes en situation de handicap, mettre en place un examen des outils de RH aux fins d'amélioration continue de la qualité.	iii) Les résultats du SAFF concernant la satisfaction des personnes en situation de handicap s'améliorent.	Activité annuelle	GRH	2022-2023 : Les résultats du SAFF indiquent ce qui suit : <u>Environnement physique :</u> Diminution du taux de satisfaction des personnes en situation de handicap, alors qu'un peu plus de 50 % des répondants ont indiqué que leur environnement était approprié et qu'ils disposaient des renseignements et de l'équipement nécessaire pour assurer leur santé et leur sécurité au travail. Cela indique que moins de répondants estiment que le bureau ou l'espace de travail convient à leurs besoins. (Q. 1, 3 et 5) <u>Demande de mesures d'adaptation :</u> On a constaté une augmentation des demandes de mesures

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>d'adaptation liées à un handicap, alors que pour les répondants en situation de handicap, on a constaté une diminution du nombre de demandes de mesures d'adaptation.</p> <p>De plus, on a constaté une diminution de la satisfaction quant à la façon dont les mesures d'adaptation en milieu de travail ont été mises en œuvre.</p> <p>Plus de 50 % des répondants en situation de handicap se sentaient à l'aise de demander une mesure d'adaptation à leur superviseur immédiat. (Q. 84, 85, 86 et 87)</p>
<p>b) Encourager les employés et les gestionnaires à consulter des sources internes et externes pour obtenir des conseils sur l'élaboration de programmes et de services accessibles, afin qu'ils puissent tenir compte des facteurs d'accessibilité pour les services internes (tels que les audits, les enquêtes, les documents, les rapports financiers, les entrevues, les réunions et les sondages en ligne).</p>	<p>i) Les employés élaborent des programmes et des services accessibles.</p>	<p>De façon continue</p>	<p>Comité de direction avec le fonctionnaire désigné pour la gestion des services au SCC</p>	<p>De façon continue : En 2022, un centre d'excellence en matière d'apprentissage et de diversité a été créé. Il a pour mandat de fournir une rétroaction constante sur les activités stratégiques liées à l'apprentissage et au perfectionnement afin de s'assurer que le contenu de la formation est mis à jour ou élaboré dans l'optique de la diversité. La rétroaction porte sur la consultation du matériel en place et avec les</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				partenaires internes et externes.
b) Encourager les employés et les gestionnaires à consulter des sources internes et externes pour obtenir des conseils sur l'élaboration de programmes et de services accessibles, afin qu'ils puissent tenir compte des facteurs d'accessibilité pour les services internes (tels que les audits, les enquêtes, les documents, les rapports financiers, les entrevues, les réunions et les sondages en ligne).	ii) Les obstacles sont examinés et éliminés dans les services internes du SCC.	De façon continue	Comité de direction avec le fonctionnaire désigné pour la gestion des services au SCC	<p>De façon continue : Tous les secteurs et toutes les régions continuent d'examiner les obstacles dans les services internes du SCC et de les éliminer.</p> <p>La Direction de la lutte contre le racisme, de la diversité et de l'inclusion du SCC appuiera l'ensemble de l'organisation, par l'intermédiaire des comités pour l'équité en matière d'emploi et la diversité, afin de sensibiliser le personnel en matière d'accessibilité, pour que l'ensemble des secteurs et des régions continuent à examiner les obstacles dans les services internes et à les éliminer.</p>

Mesure n° 2 : Cerner et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les délinquants

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Élaborer un mécanisme pour recueillir les commentaires des délinquants sur leurs besoins en matière	Des commentaires sur l'accessibilité sont reçus des participants aux	Mars 2023	Opérations et programmes correctionnels (OPC)	De façon continue : Le SCC s'assure que les besoins en matière d'accessibilité sont évalués et satisfaits tout

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
d'accessibilité dans toutes les interventions, tous les programmes et tous les services.	programmes et services pour les délinquants.			<p>au long de la peine du délinquant.</p> <p>Un mécanisme officiel est mis à la disposition des délinquants pour leur permettre de fournir des commentaires sur les programmes. Ils ont notamment l'occasion de fournir des commentaires sur un programme nouvellement mis en œuvre ou qui a fait l'objet de modifications. On obtient des commentaires officiels à la fin d'un programme. Les délinquants peuvent également fournir des commentaires informels aux intervenants au sujet de leurs besoins en matière d'accessibilité pendant les programmes. Les intervenants reçoivent une formation et un soutien pour leur permettre d'adapter la prestation des programmes aux besoins des délinquants.</p> <p>Les comités de bien-être des délinquants agissent également comme un</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				mécanisme de rétroaction et transmettent les problèmes liés à l'accessibilité aux équipes de gestion ou au personnel désigné au sein de l'établissement.
b) Éliminer les obstacles cernés et veiller à ce que tout nouveau programme ou toute nouvelle initiative pour les délinquants réponde aux exigences en matière d'accessibilité.	Les obstacles sont éliminés et les nouveaux programmes et nouvelles initiatives sont accessibles.	Printemps 2022 et de façon continue	OPC avec le soutien des sous-commissaires régionaux (SCR)	Modernisation de l'éducation numérique : En 2020, le SCC a lancé le projet pilote du Projet d'éducation numérique dans un établissement de la région de l'Ontario. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2022-2023, le projet pilote a été étendu à la plupart des établissements à sécurité minimale et moyenne de la région de l'Ontario et dans la région de l'Atlantique. Le projet pilote offre au SCC l'occasion d'innover en matière d'apprentissage assisté par ordinateur de façon contrôlée et offre aux délinquants des occasions d'acquérir les compétences de base en informatique.

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>Programmes correctionnels :</p> <p>À l'automne 2022, des améliorations ont été apportées au Système de gestion des délinquant(e)s afin d'indiquer lorsqu'un délinquant a besoin du Programme adapté.</p> <p>Les documents du programme ont également été révisés en tenant compte des besoins des délinquants en matière d'accessibilité.</p> <p>Le SCC étudie des façons d'établir une approche durable permettant d'offrir des programmes correctionnels aux délinquants en mode virtuel pour améliorer l'accès des délinquants. En 2021, le SCC a mis en œuvre le projet pilote de prestation de programmes correctionnels virtuels dans l'ensemble du pays. Cette initiative permet aux délinquants, dont les circonstances de la vie complexifient leur participation à des</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>programmes en personne, de suivre les programmes prévus dans leur plan correctionnel.</p> <p>Programmes sociaux :</p> <p>Le Programme d'intégration communautaire a été révisé en 2021-2022 et des révisions au Programme social de l'unité d'intervention structurée (PS-UIS) sont en voie d'être achevées.</p> <p>Tous les programmes :</p> <p>Les intervenants ont accès à une grande variété de trousse de réceptivité.</p>

Mesure n° 3 : Prévenir les obstacles à l'accessibilité en milieu de travail

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
Inclure des déclarations sur l'accessibilité comprenant des coordonnées dans toute correspondance avec les intervenants internes et externes du SCC afin de garantir l'accessibilité pour tous.	La correspondance de l'organisation comprend des déclarations sur l'accessibilité et des options de communication.	Hiver 2021-2022 et de façon continue	Comité de direction	De façon continue : Le SCC continue d'inclure les déclarations d'accessibilité et les options de communication dans sa correspondance.

ÉBAUCHE

Objectif 5 : Bâtir une fonction publique accessible

Mesure n° 1 : Fournir aux employés et aux gestionnaires des ressources et un encadrement en matière d'accessibilité

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Fournir des ressources et veiller à ce que les préoccupations puissent être exprimées en toute confidentialité.	i) Les ressources en matière d'accessibilité et d'adaptation sont centralisées et diffusées à tous les employés.	Activité en cours et continue	GRH	De façon continue : Les ressources en matière d'accessibilité et d'adaptation sont disponibles sur le Hub et communiquées par les gestionnaires à tous les employés.
a) Fournir des ressources et veiller à ce que les préoccupations puissent être exprimées en toute confidentialité.	ii) Les résultats du SAFF reflètent une augmentation de la confiance en matière d'accessibilité en milieu de travail.	Activité en cours et continue	Comité de direction	<p>De façon continue : Le SCC encourage tous les employés à remplir le SAFF afin de comprendre les tendances et les obstacles auxquels se heurtent les employés qui travaillent dans l'organisation.</p> <p>En 2022-2023, les résultats du SAFF indiquent ce qui suit :</p> <p><u>Stress lié à l'emploi</u> : bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de répondants qui attribuent le stress lié au travail aux problèmes d'accessibilité ou d'adaptation, les réponses des personnes en situation de handicap sont constantes depuis 2019, et environ le quart des répondants en situation de handicap attribuent le stress lié au travail aux problèmes d'accessibilité ou d'adaptation. (Q. 70)</p> <p>On peut en dire autant de la</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				<p>croyance que les problèmes d'accessibilité ou d'adaptation nuisent à l'avancement professionnel. Les résultats sont demeurés constants depuis 2019, alors qu'un quart estime que les répercussions négatives sur l'avancement professionnel sont attribuables à des problèmes d'accessibilité ou d'adaptation. (Q. 43d)</p> <p><u>Leadership</u> : Les personnes en situation de handicap ont eu les réponses les moins positives relativement à la perception de la haute direction, alors que seul un tiers des répondants en situation de handicap a indiqué avoir confiance en la haute direction. (Q. 33)</p>
<p>b) Continuer à appuyer les réseaux locaux et le sentiment d'appartenance des personnes en situation de handicap.</p>	<p>i) Le SCC a nommé un champion et un président des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Activité en cours et continue</p>	<p>GRH avec le soutien du Comité de direction</p>	<p>2022-2023 : En 2021, le plus récent président national des personnes en situation de handicap a été nommé pour un mandat de deux ans.</p> <p>En 2022, le plus récent champion national des personnes en situation de handicap a été nommé.</p>
<p>b) Continuer à appuyer les réseaux locaux et le sentiment d'appartenance des personnes en situation de handicap.</p>	<p>ii) Un réseau d'employés est en place et on en fait la promotion.</p>	<p>Activité en cours et continue</p>	<p>GRH avec le soutien du Comité de direction</p>	<p>De façon continue : Un réseau d'employés pour les personnes en situation de handicap est en place et on en fait la promotion.</p> <p>En 2023-2024, le SCC prévoit de se réengager auprès du réseau d'employés et de veiller à ce que le groupe reste actif.</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				En 2017, la région du Québec a mis en place un comité consultatif pour les employés en situation de handicap.
b) Continuer à appuyer les réseaux locaux et le sentiment d'appartenance des personnes en situation de handicap.	iii) Tous les employés sont encouragés à participer aux réseaux locaux.	Activité en cours et continue	GRH avec le soutien du Comité de direction	De façon continue : Les réseaux locaux sont ouverts à tous les employés et peuvent être accessibles par MS Teams.
c) Faire connaître les initiatives du gouvernement du Canada et les dates commémoratives annuelles et appuyer tous les employés afin qu'ils éliminent et préviennent de manière proactive les obstacles à l'accessibilité.	Le SCC a nommé un président et un champion des personnes en situation de handicap qui participeront aux comités interministériels, informeront le personnel au sujet des initiatives et encourageront tout le monde à appuyer activement le Plan d'accessibilité du SCC.	Hiver 2021-2022 et de façon continue	GRH avec le soutien du Comité de direction	<p>2022-2023 : Le champion et le président ont fourni des renseignements au personnel du SCC à de nombreuses occasions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications à la page du Hub sur l'accessibilité (intranet du SCC) • Publication du Plan d'accessibilité 2022-2025 du SCC • Réunions avec divers bureaux de première responsabilité sectoriels pour mettre en évidence leurs domaines de responsabilité afin de favoriser la mobilisation et l'engagement à l'égard des objectifs énoncés dans le Plan d'accessibilité 2022-2025 <p>De façon continue : Le champion et le président</p>

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
				siègent au Comité des champions et des présidents des personnes en situation de handicap, un comité interministériel sur l'équité en matière d'emploi qui se réunit deux fois par année. Grâce à leur implication, ils ont participé à des consultations sur la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> et ont répondu à des sondages, tels qu'une demande de rétroaction à l'intention des cadres supérieurs ayant une expérience de l'incapacité.

Mesure n° 2 : Normaliser la responsabilité individuelle en matière d'accessibilité

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
a) Encourager le recours à des méthodes de communication novatrices pour accroître l'accès à de l'information accessible.	Des guides sur l'accessibilité interactifs et autodidactes sont élaborés et on en fait la promotion.	De façon continue	Comité de direction avec le soutien de CE.	De façon continue : Aucune initiative spéciale ni aucun nouveau défi à signaler.

Mesure n° 3 : Améliorer la culture, l'apprentissage et l'innovation en matière d'accessibilité du SCC

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
Mettre en commun les pratiques exemplaires avec le Bureau de l'accessibilité de la fonction publique et d'autres organismes afin	Les idées sont mises en commun avec le Bureau de l'accessibilité de la fonction publique et d'autres ministères	De façon continue	Comité de direction	De façon continue : Le SCC continue de collaborer avec d'autres ministères et organismes sur des questions liées à

Activité visant à éliminer les obstacles	Indicateur de rendement	Échéancier	Bureau de première responsabilité	État
d'encourager la collaboration au sein du gouvernement du Canada et d'assurer une cohérence entre les ministères et organismes, dans la mesure du possible.	et organismes.			l'équité en matière d'emploi, à la diversité et à l'inclusion, y compris un groupe de travail interministériel.

ÉBAUCHE